

## **UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-TRENTE-QUATRIÈME (534<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 25 MARS 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

### **RÉSOLUTION CAD-13487**

Autonomisation du programme de  
Doctorat en biologie (3805)

- ATTENDU** le Règlement général 3 de l'Université du Québec « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux études de l'UQAC;
- ATTENDU** la résolution CAD-8158 du conseil d'administration relative à l'extension au sein de l'UQAC du programme de Doctorat en biologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) offert conjointement avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS);
- ATTENDU** l'expertise et les collaborations avec le milieu socioéconomique développées par l'UQAC depuis le début de cette collaboration;
- ATTENDU** le dossier de présentation concernant l'autonomisation du programme de Doctorat en biologie (3805);
- ATTENDU** la résolution du Comité de programme des cycles supérieurs du Département des sciences fondamentales relative à l'autonomisation du Doctorat en biologie (3805);
- ATTENDU** la résolution CERC-9000 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à l'autonomisation du programme de Doctorat en biologie (3805);
- ATTENDU** la recommandation vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Jacinthe Larouche, appuyée par Vincent Morin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser l'offre du programme de Doctorat en biologie (3805) à l'UQAC de façon autonome, et ce, sous réserve de l'approbation du Conseil des études.

La secrétaire générale

**Nathalie Gagnon**

Signé avec ConsignO Cloud (27/03/2025)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 26 mars 2025